



www.bourgenbresse.fr

13 JUIN 2024

## DECISION DU MAIRE

**Objet** : Demande de subvention Pacte du territoire 2025 – Rénovation énergétique et améliorations fonctionnelles des groupes scolaires Daudet et Peloux

VU les articles L-2122.22 et L-2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le cadre dans lequel le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire, la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire et l'arrêté n° 56960 du 23 mai 2020, donnant délégation de signature au profit du Directeur général des services et Directeurs généraux adjoints, notamment pour solliciter toute attribution de subvention, quel qu'en soit le montant.

VU le projet de la Ville de Bourg-en-Bresse de rénovation énergétique et améliorations fonctionnelles des groupes scolaires Daudet et Peloux

VU le plan de financement tel que présenté ci-après :

| Coût du projet                             | H.T.             | Financements attendus                            |                  |
|--|------------------|--|------------------|
| Rénovation énergétique Daudet              | 1 434 000        | Département AIN invest. Structurants             | 150 000          |
| Rénovation énergétique Peloux              | 1 211 500        | Département AIN Transition Ecol                  | 175 640          |
| Améliorations fonctionnelles et EPE Daudet | 905 000          | ETAT – FONDS VERT (demande en cours non traitée) | 1 200 000        |
| Améliorations fonctionnelles Peloux        | 100 000          | ETAT – DPV                                       | 409 516          |
|  |                  | Autofinancement commune                          | 1 715 344        |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>3 650 500</b> |  | <b>3 650 500</b> |

CONSIDERANT que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'investissement au titre du Pacte du territoire 2025 – investissements structurants pour un montant de 150 000 € et au titre du Pacte du territoire 2025 – Transition écologique pour un montant de 175 640 €.

### LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

#### ARTICLE UNIQUE :

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de l'Ain, une subvention d'investissement pour la rénovation énergétique des groupes scolaires Daudet et Peloux pour un montant de 175 640 € et une subvention d'investissement pour les travaux d'améliorations des groupes scolaires Daudet et Peloux et l'aménagement d'un espace Petite Enfance à Daudet pour un montant de 150 000 €.

La recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 2024 et suivants, selon le rythme de réalisation des travaux, chapitre 13 « subvention d'investissement »

Le Directeur Général des Services

Patrick BOURRASSAUT